

Les médias se sont beaucoup intéressés à l'histoire pour la seule terminale S. Le contenu du projet — rappelé dans cette note volontairement succincte — montre que cet angle était réducteur et anecdotique.

Nouvelle architecture du lycée :

La seconde, classe de détermination, pour découvrir et explorer les parcours possibles Deux enseignements d'exploration d'une heure et demie chacun au lieu d'un seul aujourd'hui.

Le cycle terminal : la **première** organisée en séries mais qui laisse encore des portes ouvertes en termes d'orientation, la **terminale** davantage spécialisée pour mieux préparer à l'enseignement supérieur.

- ✚ **Rééquilibrage des voies et des séries** par une réduction de la polyvalence de la série S avec un horaire maximum de 18.5heures de sciences en terminale, une ouverture des profils en série L avec des enseignements au choix, y compris un enseignement de maths appliquées de 3 heures. Introduction d'un enseignement optionnel d'histoire-géographie de 2 heures en terminale S.
- ✚ **Deux heures d'accompagnement** personnalisé (afin d'acquérir des méthodes de travail : prise de notes, organisation personnelle, recherche documentaire, travaux interdisciplinaires, temps d'aide à l'orientation, individualisé) pour tous les élèves de la seconde à la terminale parmi lesquelles l'élève devra choisir parmi deux types d'enseignements d'économie.
La mission « d'accompagnement » est intégrée au service des enseignants.
- ✚ **Les volumes horaires globaux** par niveau sont identiques aux volumes actuels. Il s'agit bien d'une réorganisation du temps et non pas d'une « récupération de moyens sur le dos des disciplines ».
- ✚ **Le « tutorat »**, nouvelle mission, relèvera du volontariat et les CPE pourront également l'exercer.
- ✚ Des avancées ont été obtenues en matière de fonctionnement démocratique de **l'EPL**.
 - Le chef d'établissement consultera les équipes pédagogiques pour le composer.
 - Le chef d'établissement, en cas de désaccord du CA sur la répartition de la DGH, devra présenter une nouvelle répartition et reconvoquer un CA dans un délai de 10 jours.
 - Les moyens de l'EPL : Une « base » permettant l'autonomie des établissements doit être assurée pour tous, le recteur pouvant l'abonder éventuellement.

Voie technologique :

(présentation au CSE de mars 2010).

- ✚ -Elle doit se distinguer clairement de la voie professionnelle en affichant que sa finalité est de préparer à des poursuites d'études dans le supérieur (BTS et IUT, notamment) .
- ✚ -les enseignements généraux doivent être renforcés
- ✚ -Deux langues vivantes seront obligatoires pour tous les élèves
- ✚ -l'accompagnement personnalisé sera mis en place dans toutes les séries.

Les séries **STG** (sciences et technologie de la gestion) et **ST2S** (sciences et technologie de la santé et du social), déjà rénovées en 2005-2007, ne seront modifiées qu'à la marge pour intégrer l'accompagnement personnalisé. La série **STL** (sciences et technologies de laboratoire) sera rénovée pour devenir la série des *sciences appliquées en laboratoire*. La série **STI** (sciences et technologies industrielles) sera réorganisée autour de quatre ou cinq spécialités.